

## **FCP INDICE MAXULA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETTE AU 31 DECEMBRE 2016**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 167.268, un actif net de D : 165.928 et un bénéfice de D : 9.288 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 17 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	133 779	132 745
Actions et droits rattachés		133 779	132 745
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		33 489	33 177
Placements monétaires	5	33 489	33 177
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>167 268</b>	<b>165 922</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	1 150	1 162
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	190	292
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 340</b>	<b>1 454</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	165 708	163 430
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		220	1 038
<b>ACTIF NET</b>		<b>165 928</b>	<b>164 468</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>167 268</b>	<b>165 922</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	4 568	5 785
Dividendes		4 568	5 785
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	568	535
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		5 136	6 320
Charges de gestion des placements	11	(4 742)	(5 003)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		394	1 317
Autres charges	12	(172)	(191)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		222	1 126
Régularisation du résultat d'exploitation		(2)	(88)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		220	1 038
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2	88
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 047	2 383
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		704	(9 682)
Frais de négociation de titres		(685)	(774)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		9 288	(6 947)

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>9 288</b>	<b>(6 947)</b>
Résultat d'exploitation	222	1 126
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 047	2 383
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	704	(9 682)
Frais de négociation de titres	(685)	(774)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(7 828)</b>	<b>(16 032)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	95 516	224 696
- Régularisation des sommes non distribuables	4 512	9 928
- Régularisation des sommes distribuables	188	2 210
<b>Rachats</b>		
- Capital	(102 911)	(239 833)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 943)	(10 736)
- Régularisation des sommes distribuables	(190)	(2 298)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 460</b>	<b>(22 979)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	164 468	187 447
En fin de l'exercice	165 928	164 468
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	1 812	1 972
En fin de l'exercice	1 730	1 812
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>95,912</b>	<b>90,766</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,67%</b>	<b>(4,51%)</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 133.779 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>126 885</b>	<b>133 779</b>	<b>80,62%</b>
AMEN BANK	263	5 487	6 367	3,84%
ARTES	399	2 734	3 156	1,90%
ATTIJARI BANK	409	8 441	11 050	6,66%
B.N.A	665	7 327	5 986	3,61%
BH	355	5 968	6 425	3,87%
BIAT	151	11 717	13 380	8,06%
BT	1 703	14 250	13 307	8,02%
CARTHAGE CEMENT	2 630	5 313	5 386	3,25%
DELICE HOLDING	563	9 346	8 733	5,26%
ENNAKL AUTOMOBILES	307	3 646	4 421	2,66%
EURO-CYCLES	85	2 995	3 477	2,10%
MONOPRIX	310	4 164	3 015	1,82%
P.G.H	937	7 163	6 269	3,78%
SAH	454	3 998	6 155	3,71%
SFBT	690	8 911	13 097	7,89%
STAR	24	3 585	2 880	1,74%
STB	1 570	7 313	6 153	3,71%
UADH	562	4 109	2 770	1,67%
TUNIS RE	310	2 620	2 603	1,57%
UIB	500	7 798	9 149	5,51%
<b>TOTAL</b>		<b>126 885</b>	<b>133 779</b>	<b>80,62%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>79,98%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	134 898	(2 153)	132 745	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	80 811		80 811	
Cessions de l'exercice				
Actions	(88 824)		(88 824)	704
Variation des plus ou moins values latentes		9 047	9 047	
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>126 885</b>	<b>6 894</b>	<b>133 779</b>	<b>704</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 33.489 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
AMEN BANK (au taux 2%)	33 349	33 489	20,18%
<b>TOTAL</b>	<b>33 349</b>	<b>33 489</b>	<b>20,18%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>20,02%</b>	

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 1.150, contre D : 1.162 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	592	597
Rémunération du dépositaire	558	565
<b>Total</b>	<u><b>1 150</b></u>	<u><b>1 162</b></u>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 190 , contre D : 292 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	14	14
Retenues à la source	176	278
<b>Total</b>	<u><b>190</b></u>	<u><b>292</b></u>

**Note 8: Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2015**

Montant	163 430
Nombre de parts	1 812
Nombre de copropriétaires	53

**Souscriptions réalisées**

Montant	95 516
Nombre de parts émises	1 059
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

### **Rachats effectués**

Montant	(102 911)
Nombre de parts rachetées	(1 141)
Nombre de copropriétaires sortants	(22)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	704
Régularisation des sommes non distribuables	(384)
Frais de négociation de titres	(685)
Résultat incorporé à la V.L	1 038
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(47)

### **Capital au 31-12-2016**

Montant	165 708
Nombre de parts	1 730
Nombre de copropriétaires	32

### **Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 4.568 contre D : 5.785 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2015</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	4 568	5 785
<b>TOTAL</b>	<b>4 568</b>	<b>5 785</b>

### **Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 568 contre D : 535 au 31 décembre 2015 et représente les intérêts des dépôts à vue.

### Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 4.742 contre D : 5.003 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	2 382	2 643
Rémunération du dépositaire	2 360	2 360
<b>Total</b>	<u><b>4 742</b></u>	<u><b>5 003</b></u>

### Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 172 pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre D : 191 au 31 décembre 2015 et englobent principalement la redevance du CMF.

### Note 13 : Autres informations

#### 13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	2,969	3,488	3,114	3,029	2,385
Charges de gestion des placements	(2,741)	(2,761)	(2,541)	(2,654)	(2,093)
<b>Revenus net des placements</b>	<u><b>0,228</b></u>	<u><b>0,727</b></u>	<u><b>0,572</b></u>	<u><b>0,376</b></u>	<u><b>0,292</b></u>
Autres charges	(0,099)	(0,105)	(0,095)	(0,111)	(0,107)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u><b>0,128</b></u>	<u><b>0,621</b></u>	<u><b>0,477</b></u>	<u><b>0,265</b></u>	<u><b>0,185</b></u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,049	0,032	0,091	0,165
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u><b>0,127</b></u>	<u><b>0,573</b></u>	<u><b>0,446</b></u>	<u><b>0,356</b></u>	<u><b>0,020</b></u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5,229	1,315	12,504	4,566	(6,240)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,407	(5,343)	(0,971)	(8,474)	2,425
Frais de négociation de titres	(0,396)	(0,427)	(0,274)	(1,023)	(0,657)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<u><b>5,240</b></u>	<u><b>(4,455)</b></u>	<u><b>11,260</b></u>	<u><b>(4,931)</b></u>	<u><b>(4,473)</b></u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u><b>5,369</b></u>	<u><b>(3,834)</b></u>	<u><b>11,737</b></u>	<u><b>(4,667)</b></u>	<u><b>(4,288)</b></u>

<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>5,240</b>	<b>(4,455)</b>	<b>11,260</b>	<b>(4,931)</b>	<b>(4,473)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,222)	(0,407)	(0,744)	0,418	(2,092)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>5,018</b>	<b>(4,862)</b>	<b>10,516</b>	<b>(4,513)</b>	<b>(6,564)</b>
Valeur liquidative	95,912	90,766	95,054	84,093	88,251
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,94%	2,97%	2,84%	3,08%	2,29%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,13%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,14%	0,62%	0,50%	0,41%	0,02%

### **13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP INDICE MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.